

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

ERYTHROCINE 200

2. Composition qualitative et quantitative

Un mL contient :

Substance(s) active(s):

Erythromycine	200,0 mg
---------------------	----------

Excipient(s):

Alcool benzylique (E1519)	9,0 mg
---------------------------------	--------

Butylhydroxytoluène (E321)	0,1 mg
----------------------------------	--------

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Solution injectable.

4.1. Espèces cibles

Bovins, ovins, porcins.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les bovins, ovins et porcins :

- Traitement des infections dues à des germes sensibles à l'érythromycine.

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'allergie à l'érythromycine ou à un autre macrolide.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Une utilisation inappropriée du produit peut augmenter la prévalence des bactéries résistantes à l'érythromycine.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Les personnes présentant une hypersensibilité connue aux macrolides doivent éviter le contact avec le médicament vétérinaire.

En cas de réaction après exposition (éruption cutanée par exemple), demander un avis médical.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Les études chez l'animal de laboratoire n'ont pas mis en évidence d'effets tératogènes.

L'innocuité de la spécialité n'a pas été étudiée chez les espèces de destination.

La spécialité ne pourra être utilisée qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie intramusculaire ou sous-cutanée.

10 mg d'érythromycine par kg de poids vif toutes les 12 heures, soit 1 mL de solution pour 20 kg matin et soir pendant 3 jours.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Non connu.

4.11. Temps d'attente

Bovins et ovins :

Viandes et abats : 30 jours.

Lait : En l'absence de détermination d'un temps d'attente pour le lait, ne pas utiliser chez les femelles productrices de lait de consommation, en lactation ou en période de tarissement ni chez les futures productrices de lait de consommation dans les 2 mois qui précèdent la mise-bas.

Porcins :

Viandes et abats : 30 jours.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique antibiotique, macrolides.

Code ATC-vet : QJ01FA01.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

L'érythromycine, antibiotique du groupe des macrolides, est active sur les germes Gram positif (*Streptococcus spp.*, *Staphylococcus spp.*, *Corynebacterium spp.*, *Erysipelothrix rhusiopathiae*, *Listeria monocytogenes*, *Bacillus anthracis*, *Clostridium spp.*, *Actinomyces spp.*), certains germes Gram négatif (*Pasteurella multocida*, *Actinobacillus pleuropneumoniae*, *Haemophilus hemolyticus*) et les mycoplasmes. Elle est également active contre les leptospires.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Après administration parentérale, la résorption de l'érythromycine est bonne. L'érythromycine se distribue rapidement dans l'organisme, principalement au niveau intra-cellulaire. Les concentrations tissulaires sont ainsi généralement supérieures aux concentrations sanguines, en particulier dans les poumons.

6.1. Liste des excipients

Butylhydroxytoluène (E321)

Alcool benzylique (E1519)

Polysorbate 80

Diméthylacétamide

Diester de propylène glycol

6.2. Incompatibilités majeures

Aucune.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 18 mois.
Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours

6.4. Précautions particulières de conservation

A conserver à une température comprise entre +2°C et +8°C.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre type II
Bouchon chlorobutyle
Capsule aluminium

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

CEVA SANTE ANIMALE
10 AVENUE DE LA BALLASTIERE
33500 LIBOURNE
FRANCE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/9063575 5/1992

Boîte de 1 flacon de 50 mL
Boîte de 1 flacon de 100 mL
Boîte de 1 flacon de 250 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

21/07/1992 - 12/07/2012

10. Date de mise à jour du texte

14/06/2016

